



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{ER} DECEMBRE 2015

Séance ouverte à 20 h 30

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Monsieur SOURATKO présent par pouvoir donné à Madame BRUNHOSO

Madame FILLION, excusée

Secrétaire de séance : Madame LECLERE

Aucunes notes n'ont été prises par le secrétaire de séance lors de ce conseil municipal.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Délib n° 2015-32 Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Considérant la démission de Madame Mélanie FRANCOIS en date du 10 septembre 2015 et celle de Monsieur David DIETRICH en date du 21 novembre 2015, il convient d'accueillir Madame Fatima SEGHIR et Monsieur Christian THIEBEAUX, suivants de liste, appelés à occuper les sièges devenus vacants, conformément à l'article L 270 du code électoral.

Le tableau du conseil municipal sera donc modifié en conséquence.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un adjoint technique de 1^{ère} classe travaille actuellement à raison de 31 heures par semaine.

Pour des raisons familiales, elle a demandé à travailler 32 heures.

Considérant qu'il convient de modifier le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe créé par délibération 2014-46 du 16 septembre 2014 à raison de 31 heures par semaine.

Le Conseil Municipal de la Commune de Boulton sur Suipe, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet actuellement à 31 h hebdomadaires et de le passer à 32 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2016.
- de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe de 31 heures, devenu inutile.

Délib n° 2015-33 Décision modificative au budget N° 1

Les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux frais d'étude (2031) dès lors qu'ils ne sont pas suivis de réalisations d'un projet d'investissement.

C'est donc le cas des frais d'étude de l'année 2013 suivants :

- Division de la parcelle AH 142 pour rétrocession à la CCVS pour la construction du pôle scolaire,
- Division de parcelles du terrain AC 22 (75 rue de Bazancourt)
- Diagnostic du PAVE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- **approuve** l'amortissement des frais d'étude de l'année 2013
- **fixe** la durée d'amortissement à 1 an de ces frais d'étude
- **approuve** la proposition de Monsieur le Maire d'effectuer des virements de crédits
- **autorise** les virements de crédits exposés ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 042 / Article 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles)	+ 5 435 €
023 / transfert vers la section d'investissement	- 5 435 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040 / Article 28031 (Frais d'études)	+ 5 435 €
021 / transfert de la section de fonctionnement	- 5 435 €

Délib n° 2015-34
Autorisation de recrutement d'agents non titulaires en cas de besoins occasionnels

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services, Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, avec 14 voix pour et 4 voix contre, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires en cas de besoin occasionnel. Cette autorisation couvre toute la durée du mandat et le personnel ainsi recruté sera en fonction du service d'affectation nommé dans l'emploi d'agent administratif ou d'agent technique et exercera pendant une durée laissée à l'entière appréciation de Monsieur le Maire mais qui ne pourra être supérieure à 6 mois par an.

Délib n° 2015-35
Projet de schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil municipal

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a lancé un processus de refonte de la carte intercommunale. Le seuil minimum de population pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est désormais fixé à 15 000 habitants.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté par le Préfet à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre.

Les conseils municipaux et les conseils des EPCI disposent alors d'un délai de deux mois pour donner un avis sur le projet de schéma ainsi défini. Les avis seront transmis à la CDCI, qui pourra amender le projet de schéma à la majorité des deux tiers. Le schéma départemental sera ensuite définitivement arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016.

Il s'agit ici d'une première consultation des communes dans le cadre de ce processus. Les conseils municipaux seront en effet de nouveau sollicités, pour accord, sur les arrêtés de projet de périmètre des EPCI une fois le SDCI arrêté. Ces arrêtés de projet de périmètre devront être transmis par le Préfet avant le 15 juin 2016 et les avis des conseils des communes pris dans les 75 jours suivants leur notification. Les arrêtés de périmètre des nouveaux EPCI entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Pour la Marne, le projet du SDCI prévoit de passer de 29 EPCI à fiscalité propre à 12. Concernant notre territoire, le projet de schéma prévoit la fusion des communautés de communes du Nord Champenois, de la Vallée de la Suippe, Beine Bourgogne et des Rives de la Suippe, ce qui aurait formé à terme un ensemble de 40 communes.

Au regard de l'exposé ci-dessus, il vous est proposé d'émettre un avis (favorable ou défavorable) sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a procédé au vote.

Le vote a été réalisé en 3 temps :

- 1) Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal de la Marne : à l'unanimité : **avis défavorable.**
- 2) Avis sur l'intégration de la CCVS avec la Communauté d'agglomération de Reims Métropole : **12 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour : avis défavorable.**
- 3) Le conseil souhaite proposer une 3^{ème} option comprenant 2 choix, listés par ordre de préférence :
 - * choix numéro 1 : fusionner avec la Communauté de Communes Beine Bourgogne,
 - * choix numéro 2 : intégrer la Communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Avec 11 voix pour, 2 absences et 5 voix contre, le conseil municipal de Boulton sur Suippe souhaite fusionner avec la Communauté de Communes Beine Bourgogne et si cette option ne remporte pas la majorité des autres communes, le conseil souhaite intégrer la Communauté d'agglomération de Reims Métropole en second choix.

Délib n° 2015-36
Recensement : rémunération des agents recenseurs et du coordinateur

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016,

La dotation forfaitaire que nous attribue l'INSEE pour faire face aux salaires des agents sera d'environ 3404 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec une abstention et 17 voix pour, accepte d'engager les crédits nécessaires au paiement du personnel chargé du recensement, à savoir, les sommes forfaitaires de :

- 950 € brut par personne pour les agents recenseurs
- 750 € brut pour le coordinateur.

Cette rémunération sera versée aux intéressés au mois de mars. Les arrêtés de nomination seront pris courant décembre.

Délib n° 2015-37
Autorisation
d'engager,
liquider et
mandater les
dépenses
d'investissement
(dans la limite du
quart des crédits
ouverts au budget
de l'exercice
précédent)

Afin de permettre le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2016, le Maire peut, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2015 (hors chapitre 16) était de 487 308.87 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des dépenses d'investissements pour un montant total de **121 827 €** avant le vote du budget primitif 2016 pour les chapitres 20, 21 et 23.

Délib n° 2015-38
Avis du conseil
municipal sur la
dissolution du
SIDIVS (Syndicat
Intercommunal de
Défense contre
l'Incendie de la
Vallée de la
Suipe

Considérant la création en 1991 du Syndicat Intercommunal de Défense contre l'Incendie de la Vallée de la Suipe (SIDIVS) dont l'objet (article 2 des statuts) consistait à prendre en charge la construction du Centre de Secours de Warmeriville, les frais de maîtrise d'ouvrage s'y rapportant et les frais de fonctionnements afférents ;
Considérant que l'emprunt mobilisé par le SIDIVS à cet effet se trouve désormais intégralement remboursé ;
Considérant qu'à ce jour, le SIDIVS, n'a plus d'activités donc plus de charges hormis la subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), l'indemnité du Président et les frais de secrétariat ;
Considérant que la commune de Boulton sur Suipe verse déjà une subvention aux JSP ;
Considérant que Monsieur Michel BERNARD, sous-Préfet de Reims, propose aux conseillers municipaux de donner leur avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de Défense contre l'Incendie de la Vallée de la Suipe (SIDIVS).
Après délibération, le Conseil, avec 15 voix pour et 3 abstentions, se prononce favorablement à la dissolution du SIDIVS.

Demande de
subvention auprès
du SIEM pour le
changement des
candélabres du
lotissement du
Paradis

Le devis n'ayant pas été reçu en mairie, ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Planning de tenue
du bureau de vote
des 6 et 13
décembre 2015
pour les élections
régionales

Le planning sera envoyé par mail à chaque conseiller municipal et affiché dans le bureau de vote.

Demandes de
subventions au
titre de la DETR :
Délib n° 2015-39

La commune a retenu les travaux de construction d'un local technique et d'un local destiné au poste de premier secours.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 162 851 € HT et sont répartis comme suit :
- Démolition du bâtiment donnant sur la rue du Pavé : 6 400 € HT selon le devis proposé par l'entreprise GENIDEM
- Pose et raccordement des sanitaires (WC et douches), climatisation et réalisation de cloisons : 13 461 € HT selon le devis proposé par l'entreprise HORIZON ENERGIES
- Construction d'un bâtiment principal destiné aux ateliers techniques, d'un local destiné au poste de premier secours et d'un préau : 142 990 HT selon les devis proposés par l'entreprise ABRI&CO

La commune a retenu les travaux de couverture de l'ancienne cour de l'école primaire et l'aménagement de nouveaux sanitaires.

L'ensemble de ces travaux est estimé à **122 803.80 € HT** et sont répartis comme suit :

- Démolition du préau : 2 400 € HT selon le devis proposé par l'entreprise GENIDEM
- Pose de structures avec toits en PVC : 105 900 € HT selon le devis proposé par l'entreprise ABRI&CO
- Aménagement des sanitaires : 14 503.80 HT selon le devis proposé par l'entreprise HORIZON ENERGIES

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux décrits ci-dessus,
- approuve le financement présenté par le Maire,
- demande l'inscription du dossier au programme 2016 de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux des travaux (délibérations 2015-39 et 2015-40).

Compte rendu des commissions et comités

Communication

- ⇒ Le site internet va bientôt fêter sa première année d'existence. Sa fréquentation augmente régulièrement. Actuellement, on recense 1000 connections par mois.
- ⇒ Le Gros Bouquin paraîtra en janvier à raison d'une parution semestrielle ou annuelle.

Dynamiser la vie de la commune / Culture

- ⇒ Le Gouter de Noël à destination des enfants de la commune aura lieu le mercredi 9 décembre. A l'issue du spectacle proposé par une conteuse et un clown, un goûter sera offert, sur place, aux enfants inscrits.
- ⇒ Séances de cinéma : 80 enfants, 15 adolescents et 50 adultes ont assisté aux projections des films qui ont été proposés aux vacances de la Toussaint. Les prochaines séances auront lieu aux vacances de février 2016.
- ⇒ Téléthon : des ballons surprise, des donuts et divers petits objets sont vendus.

Habiter ensemble

- ⇒ Bilan positif de la première rencontre intergénérationnelle du 11 novembre : il y a eu une centaine de participants.
- ⇒ Bilan et retour instructif sur les deux réunions de quartier riches en échanges constructifs.
- ⇒ Les fiches pour les commandes groupées seront accessibles en janvier : l'information sera relayée dans le bouqu'info.
- ⇒ Le repas des seniors aura lieu le 9 janvier 2016.
- ⇒ Deux entreprises ont adressé un devis en mairie pour la mise en place d'un Columbarium de 12 places.

Informations diverses

La commune a bénéficié de 5000 euros de subvention au titre de la réserve parlementaire pour le chauffage de l'église.

La séance est levée à 22 heures 30.

